

LA LETTRE DU MOIS

— juin 95 • numéro 32 —

L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS (OIP) A DAKAR

Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme vient d'accorder une nouvelle subvention, de 30.000 F, à l'OIP que nous soutenons depuis sa création. Il s'agit de participer aux frais de fonctionnement de la délégation africaine dont le délégué régional expose ici l'objectif.

En Afrique, la vie quotidienne des détenus est alarmante. Les atteintes aux droits des personnes détenues sont fréquentes. Des milliers de cas de torture sont signalés au moment de la garde à vue dans les commissariats de police et des traitements inhumains et dégradants sont constamment signalés. Les mauvais traitements, la corruption et un dénuement extrême caractérisent les prisons africaines. Les conditions sanitaires et hygiéniques déplorables, aggravées par une forte surpopulation, entraînent de nombreux décès. Souvent, les décès ne font l'objet d'aucune enquête. L'alimentation est extrêmement déficiente. L'état de surpopulation est dramatique. Les détenus se plaignent de la durée indéfinie de la prison préventive. La lenteur de l'appareil judiciaire conduit de nombreuses personnes à passer, de façon injustifiée, plusieurs années en détention préventive. Plusieurs mouvements de contestation sont déclenchés par l'insuffisance de soins médicaux, la qualité de l'alimentation et les mauvais traitements.

Des Africains, hommes ou femmes, s'emploient à changer leur sort. Ce sont certains d'entre eux, militants des droits de l'homme ou membres d'organisations caritatives, que l'Observatoire International des Prisons invite à une relation de partenariat développée en mettant sur pied la Délégation régionale africaine de l'OIP. Cette structure s'établira en juillet prochain à Dakar au Sénégal, où s'est tenue du 31 janvier au 3 février 1995 la première session régionale de l'OIP qui a réuni une soixantaine de per-

sonnes dont la majorité provenait de vingt-cinq pays d'Afrique. Ainsi, pour la première fois, des Africains, membres d'organisations non gouvernementales locales, se sont réunis pour réfléchir sur le thème de la prison.

Après quatre jours de travaux, les participants ont souligné l'importance de conforter le mécanisme d'observation des conditions de détention; la nécessité d'apporter un appui concret aux détenus; l'urgence de contribuer au renforcement de l'arsenal juridique de protection des personnes détenues et d'utiliser les mécanismes institutionnels de protection des droits de l'homme.

La création d'une délégation régionale africaine de l'OIP est une première, elle consiste à décentraliser certaines activités du secrétariat international sur le continent africain. Elle vise à susciter la création de groupes locaux d'observation et de sections, à favoriser la participation au rapport annuel, à développer l'alerte sur les manquements au droit de la personne détenue, à promouvoir des actions tendant à la protection des droits de la personne détenue, à suivre l'évolution des systèmes pénaux et pénitentiaires africains, à promouvoir les normes internationales relatives aux personnes détenues, à faire connaître l'OIP et à représenter l'OIP auprès des instances régionales.

Ce choix permet d'affirmer la volonté de l'OIP de créer les conditions de l'éclosion de sections nationales de l'OIP, de se donner les moyens de réagir immédiatement toutes les fois que

des violations ou des risques de violations des droits de l'homme existent et de renforcer les liens avec tous ceux qui oeuvrent pour la promotion des droits de la personne.

La mise en place de cette structure suscite beaucoup d'espoir parmi les partenaires africains de l'OIP. Il faudra se mettre très vite au travail. Quatre axes principaux sont d'ores et déjà retenus pour la première année de fonctionnement. Le premier consiste à gérer et à développer le réseau d'organisations mis en place pour la production d'informations sur les conditions de détention et l'alerte sur les manquements aux droits des personnes détenues. En confirmant cette option, il est réaffirmé la nécessité de porter un regard sur les lieux d'enfermement, de relayer et répercuter les informations auprès des pouvoirs publics nationaux, des ONG internationales, de l'opinion publique et des instances internationales de droits de l'homme.

Le deuxième axe consiste à faire du lobbying au niveau des instances internationales africaines pour une ratification sans délais des principaux instruments internationaux de protection des personnes détenues, notamment la Convention contre la torture qui l'est par 15 Etats africains sur 52; de promouvoir l'application de mesures préventives destinées à enrayer les violations des droits des détenus; de faire en sorte que la question des prisons (conditions de détention, atteintes à l'intégrité physique) soit inscrite en permanence à l'ordre

(Suite page 3.)

POUR LES DROITS DES PALESTINIENS

Notre partenaire HaMoked (Centre de défense de la personne), organisation israélienne qui se charge d'aider les Palestiniens des Territoires Occupés à défendre leurs droits face aux autorités civiles et militaires israéliennes, nous a fait parvenir son dernier rapport d'activités très détaillé.

Fondé dans la partie est de Jérusalem en juillet 1988, dans le contexte de l'intifada, HaMoked s'est fixé pour but de venir en aide aux Palestiniens des Territoires Occupés victimes d'actions illégales de la part des autorités israéliennes. L'association enregistre les plaintes, en assure le suivi. Elle peut fournir un interprète, accompagner les plaignants aux postes de police, de l'armée, dans les tribunaux.

Cherchant le maximum d'efficacité, HaMoked se tourne chaque fois que cela apparaît nécessaire vers d'autres organisations spécialisées dans un domaine particulier : Association pour les Travailleurs (Kav La'Oved), Association des Médecins israéliens et palestiniens, partenaires d'Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme.

HaMoked a également pour but de faire évoluer la politique israélienne en matière de droits de l'homme. En collaboration avec d'autres groupes israéliens ou palestiniens de défense des droits, l'association attire l'attention du gouvernement et du public sur les abus et les pratiques illégales. Les appels à la Haute Cour soulignent les violations des droits dans les Territoires Occupés et en même temps constituent des précédents pour infléchir l'attitude de l'administration civile et militaire.

Près de deux ans après la déclaration de principe signée par l'OLP et Israël, et après le début de l'autonomie à Gaza et Jéricho, le rôle de HaMoked reste vital pour les Palestiniens. Depuis septembre 93, le nombre de plaintes a augmenté de près de 50% par rapport à l'année précédente. Elles ont trait pour la plupart aux localisations de détenus, aux permis d'entrée en Israël, aux actes de violence des colons, à la réunification des familles, au droit de résidence ...

De plus, HaMoked continue de prendre la défense des Palestiniens des zones autonomes de Gaza et Jéricho lorsque c'est Israël qui est responsable de la violation des droits. En effet, selon l'accord israélo-palestinien, les autorités israéliennes contrôlent les permis de sortie à l'étranger des Palestiniens de la zone autonome. Récemment, HaMoked a pris en charge plusieurs cas : un habitant de

Jéricho s'est vu refuser par Israël le droit de sortie en Jordanie. Un détenu arrêté à la frontière entre Gaza et l'Égypte a été localisé par HaMoked dans une prison israélienne.

Depuis sa création, HaMoked a marqué des points. En février 94, l'association est intervenue avec succès pour des familles dont un conjoint résidait à Jérusalem, et l'autre en Cisjordanie. Les permis d'entrée en Israël pour les conjoints enregistrés en Cisjordanie sont maintenant valables pour séjourner en Israël, ce qui dispense de l'obligation coûteuse et fastidieuse de retourner chaque soir dans les Territoires Occupés.

Les Palestiniens de Cisjordanie âgés de 16 à 35 ans ne pouvaient obtenir une autorisation de voyage à l'étranger qu'à la condition d'y rester au moins neuf mois. Malgré les efforts de HaMoked, Israël n'a pas mis fin à cette discrimination à l'égard des jeunes, mais l'a limitée à la tranche d'âge des 16-25 ans

Pour mettre un terme aux confiscations par les soldats de cartes d'identité, HaMoked a sollicité l'intervention de l'Association pour les Droits Civils en Israël qui a obtenu une décision de justice déclarant ces pratiques illégales. Depuis, leur nombre a diminué.

HaMoked a beaucoup travaillé à aider les familles à connaître le lieu de détention des personnes arrêtées par les forces de défense. Une action suivie a été conduite auprès des autorités militaires et a abouti à un accord : l'armée publie chaque jour la liste des personnes arrêtées et les lieux de détention. HaMoked entretient de fréquents contacts avec l'armée pour assurer l'application de ce règlement.

En 1995, cette question reste d'actualité, mais la plupart des plaintes concernent les violences contre les personnes et les atteintes aux biens, la réunification des familles et les problèmes de résidence, les autorisations d'entrée en Cisjordanie ou en Israël, de sortie à l'étranger, la réouverture des maisons sous scellés, et les diverses formes de tracasseries administratives.

Beaucoup de Palestiniens des Territoires Occupés ont besoin de venir à Jérusalem pour différentes raisons :

familiales, professionnelles, scolaires, religieuses ... et se heurtent à un refus de la part des autorités israéliennes. C'est cette catégorie de plaintes qui connaît la plus forte croissance en raison des strictes fermetures des Territoires Occupés. En 1995, HaMoked envisage de s'adresser à la Haute Cour si nécessaire.

Les plaintes pour les violences commises par les forces de défense sont nombreuses et HaMoked obtient peu de résultats; l'inculpation de soldats est difficile. Lorsque c'est possible, HaMoked poursuit l'armée en exigeant compensation pour violences ou dommages matériels. Quelques dossiers ont reçu une conclusion favorable. On peut citer par exemple le cas d'un Palestinien du camp de réfugiés de Kalandia battu par des militaires alors qu'il se rendait à l'épicerie, en décembre 88. HaMoked a déposé une plainte restée longtemps sans réponse, après avoir fait appel aux tribunaux civils et militaires une solution a été apportée. En janvier 90, au milieu de la nuit, des soldats sont entrés dans une maison à Hébron, ils ont frappé les habitants et cassé les meubles, une compensation a été obtenue. Un habitant du village de Uja a également reçu une indemnité pour des faits datant de 91 : des arbres avaient été déracinés et un canal d'irrigation détruit. HaMoked suit encore 150 cas semblables. Pour certains, des négociations sont en cours.

Par ailleurs, des militants du Programme pour le Droit des Femmes adressent à HaMoked des plaintes provenant de villages reculés de Cisjordanie. Un avocat de l'organisation se rend sur place chaque semaine pour recueillir les témoignages, les preuves, et traiter ces dossiers. Cette action est capitale pour atteindre ceux qui ne peuvent se rendre dans les locaux de HaMoked du fait de la fermeture répétée de la Cisjordanie et de la mauvaise qualité des communications téléphoniques et postales.

Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme a répondu à la demande d'aide de HaMoked, et accordé une subvention de 8.000 dollars.

Esther CHARRIN